

SANTÉ MENTALE

Les personnes qui ont des troubles de santé mentale sont surreprésentées dans le système de justice. Les défenseurs des droits en santé mentale appellent ce phénomène la criminalisation de la maladie mentale. AJO cherche des moyens de mieux défendre les droits de ces personnes dans le cadre de sa Stratégie en matière de santé mentale.

CERTIFICATS POUR PREMIÈRE INCULPATION

AJO délivrera des certificats pour des affaires dans lesquelles la Couronne demande une déclaration de culpabilité ou une absolution pour des infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité aux personnes suivantes :

- Les inculpés adultes, financièrement admissibles, qui ont des troubles de santé mentale et qui n'ont pas de casier judiciaire;
- Les jeunes inculpés qui ont des troubles de santé mentale et qui n'ont pas antérieurement fait l'objet d'une décision judiciaire.

L'intervention précoce d'un défenseur de leurs droits peut atténuer les conséquences d'accusations criminelles sur leur accès à des services de soutien ainsi que sur leur indépendance et veiller de plus près à ce que les clients soient mis en contact avec les autres services juridiques dont ils peuvent avoir besoin.

CERTIFICATS POUR DES INSTANCES CIVILES LIÉES À LA SANTÉ MENTALE

AJO ajoute de nouveaux certificats pour les auteurs d'une demande d'aide juridique financièrement admissibles qui veulent déposer une demande relative à la tutelle devant la Commission du consentement et de la capacité ou la Cour supérieure de justice. Ces certificats sont mis à la disposition des personnes suivantes :

- Celles qui se trouvent au milieu d'un conflit relatif à la tutelle ou qui demandent une révision de l'ordonnance de tutelle;
 - Les mandataires dont les décisions au sujet des soins de santé sont contestées.
-

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Geneviève Oger

Chargée de communications principale avec les médias

Téléphone : 416 979-2352, poste 5208 | Tél. cell. : 416 768-4461

Courriel : ogerg@lao.on.ca ou media@lao.on.ca

Pour de plus amples renseignements contactez Aide juridique Ontario au
1 800 668-8258 ou consultez www.legalaid.on.ca

